

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 19 juin 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 25 juin 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient présents :

**MEUNIER Ingrid, ARCHAIMBAUD Fabrice, LABOURE Charles, PRAS Séverine, ERVAS Gilles, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BLACHON Jean-Paul, DUFOUR Maxime, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, VIETTI Dominique, DURAY Eric, OSSEDAT Nathalie, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.**

### Suppléant : BUTIN Pierre,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

### Absents excusés : ROUX Lorraine, PONCET Didier, BETHENOD Quentin.

### Absent : MOISSONNIER Clément.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

### Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 avril 2026 relative à l'organisation interne de la Communauté de communes du Pays d'Urfé, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des commissions thématiques et des groupes de travail ;

Considérant que cette délibération a confirmé le maintien des commissions existantes ainsi que du bureau communautaire, et a prévu la création ou la reconduction de groupes de travail permettant d'approfondir certaines thématiques stratégiques ;

Considérant que deux groupes de travail ont été identifiés comme prioritaires, à savoir un groupe de travail « attractivité », portant sur les enjeux liés à l'économie, à l'agriculture et au tourisme, et un groupe de travail consacré au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), visant à accompagner la définition et la mise en œuvre de la stratégie intercommunale en matière de transition écologique et énergétique ;

Considérant que ces groupes de travail ont vocation à associer les conseillers communautaires volontaires afin de favoriser les échanges, la construction collective et la formulation de propositions soumises aux instances décisionnelles ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil communautaire au sein de ces groupes de travail sur la base du volontariat ;

Suite à l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article premier : DÉCIDE** de constituer les groupes de travail « attractivité » et « PCAET » ;

**Article 2 : DÉSIGNE** en qualité de membres du groupe de travail « attractivité » : M. Jean-Hervé PEURIERE, Mme Dominique VIETTI, Mme Emmanuelle BARLERIN, M. Michel CHAUX, M. Louis CANUT, M. Gilles FAVREAU et M. Maxime DUFOUR ;

**Article 3 : DÉSIGNE** en qualité de membres du groupe de travail « PCAET » : Mme Lorraine ROUX, Mme Ingrid MEUNIER, M. Jérémy BADOUARD et M. Jean HELOU ;

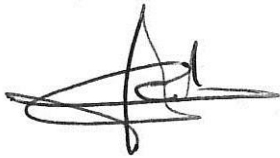
**Article 4 : PRÉCISE** que ces groupes de travail pourront être complétés en tant que de besoin par d'autres conseillers communautaires volontaires, par décision ultérieure ;

**Article 5 : AUTORISE** Les Vice-Présidents en charges de ces délégations à organiser et à animer les travaux de ces groupes dans le cadre défini par la délibération du 30 avril 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 25 juin 2026

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
" Maison du pays d'Urfé "  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,  
Jérôme CHARBONNIER



Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de reception de l'AR: 29/06/2026

042-244200820-DE\_050\_2026-DE

A G E D I